

Paris, le 9 décembre 2016

Communiqué de presse

Sept établissements publics de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation des risques dans les domaines de la santé et de l'environnement s'engagent en faveur de l'ouverture de leurs travaux à la société

L'Anses¹, le BRGM², l'Ifsttar³, l'INERIS⁴, l'IRSN⁵, Irstea⁶ et Santé publique France⁷ ont signé ce jour une charte de l'ouverture à la société. Ces sept établissements publics remplissent tous, au-delà de leur diversité, une mission d'intérêt général commune : évaluer les risques dans les domaines de la santé et de l'environnement et les moyens de les réduire, dans une perspective d'aide à la décision. Par la signature de cette charte, ils affirment ou réaffirment leur volonté commune de dialogue avec les acteurs de la société civile dans le cadre de leurs activités d'expertise et/ou de recherche.

Initialement signée en 2008 par l'Anses (alors Afsset), l'INERIS et l'IRSN, rejoints en 2011 par Irstea (alors Cemagref) et l'Ifsttar, la charte de l'ouverture à la société est aujourd'hui adoptée par deux nouveaux établissements publics, le BRGM et Santé publique France, qui se reconnaissent dans les valeurs partagées et les engagements pris.

En adoptant cette charte, les signataires s'engagent à poursuivre l'ouverture et la transparence de leurs processus de recherche, d'expertise et/ou d'évaluation des risques, à améliorer le partage des connaissances scientifiques disponibles et des incertitudes qui les entourent, et à mieux prendre en compte la contribution des acteurs de la société dans les processus de recherche et/ou d'évaluation des risques.

Les sept établissements publics signataires ont, parmi leurs missions, la charge de fournir à l'Etat un appui scientifique et technique relatif aux risques dans les domaines de la santé et de l'environnement, dans une perspective d'aide à la décision. La charte signée ce jour vise à construire, avec les acteurs de la société, une compréhension partagée des enjeux complexes des situations à risques et des alternatives permettant d'y faire face. Elle contribue à renforcer la qualité des travaux que ces établissements apportent aux décideurs publics, ainsi que la confiance de la société à l'égard des processus de décision.

Consulter la **Charte de l'ouverture à la société**.

Contacts presse :

Anses : 01 49 77 27 80 – elena.seite@anses.fr

Irstea : 01 40 96 61 30 – cecile.bittoun@irstea.fr

Ifsttar : 01 81 66 82 15 – 06 19 71 21 95 – emilie.vidal@ifsttar.fr

INERIS : 03 44 55 63 01 – aurelie.prevot@ineris.fr

IRSN : 01 58 35 70 33 – pascale.portes@irsn.fr

BRGM : Arthur de Pas - 02 38 64 46 65 – 06 84 27 94 14 – presse@brgm.fr

Santé publique France : 01 49 33 22 42 – vanessa.lemoine@santepubliquefrance.fr

¹ [Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)

² [Bureau des ressources géologiques et minières](#)

³ [Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux](#)

⁴ [Institut national de l'environnement industriel et des risques](#)

⁵ [Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire](#)

⁶ [Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture](#)

⁷ [Santé publique France](#)